



Assemblée générale

Distr. limitée
24 avril 2006
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingt-huitième session

24 avril-5 mai 2006

Examen et adoption du rapport du Comité à la soixante et unième session de l'Assemblée générale

Projet de rapport

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-5	2
II. Questions d'organisation	6-12	4
A. Ouverture de la session	6	4
B. Élection du Bureau	7	4
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	8-10	5
D. Observateurs	11-12	5



I. Introduction

1. Dans sa résolution 34/182, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé par la résolution 33/115 C, qui serait désigné désormais sous le nom de « Comité de l'information » et dont la composition serait portée de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la première section de sa résolution 34/182, elle a prié le Comité :

« a) De poursuivre l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale. »

Elle a prié le Comité et le Secrétaire général de lui faire rapport à sa trente-cinquième session.

2. Dans sa résolution 35/201, l'Assemblée générale s'est déclarée satisfaite des travaux du Comité de l'information, a approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, a réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans la résolution 34/182 et a décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe de roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. L'Assemblée générale a, de sa trente-sixième session à sa cinquante-neuvième session, pris acte du rapport du Comité et adopté ses résolutions par consensus. À sa soixantième session, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Comité² et adopté les résolutions 60/109 A et B par consensus.

4. Au fil des années, le nombre des membres du Comité a augmenté. À sa soixantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques et sociales (Quatrième Commission) de porter de 107 à 108 le nombre de membres du Comité et elle a nommé l'Autriche membre du Comité.

5. Le Comité est composé des États Membres suivants :

Afrique du Sud	Jamahiriya arabe libyenne
Algérie	Jamaïque
Allemagne	Japon
Angola	Jordanie
Arabie saoudite	Kazakhstan
Argentine	Kenya
Arménie	Liban
Autriche	Libéria
Azerbaïdjan	Luxembourg
Bangladesh	Madagascar
Bélarus	Malte
Belgique	Maroc
Belize	Mexique
Bénin	Monaco
Brésil	Mongolie
Bulgarie	Mozambique
Burkina Faso	Népal
Burundi	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Chili	Pakistan
Chine	Pays-Bas
Chypre	Pérou
Colombie	Philippines
Congo	Pologne
Costa Rica	Portugal
Côte d'Ivoire	Qatar
Croatie	République arabe syrienne
Cuba	République de Corée
Danemark	République démocratique du Congo
Égypte	République de Moldova
El Salvador	République populaire démocratique de Corée
Équateur	République tchèque
Espagne	République-Unie de Tanzanie
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Éthiopie	Royaume-Unie de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Finlande	Sénégal
France	Singapour
Gabon	Slovaquie
Géorgie	Somalie

Ghana	Sri Lanka
Grèce	Soudan
Guatemala	Suisse
Guinée	Suriname
Guyana	Togo
Hongrie	Trinité-et-Tobago
Îles Salomon	Tunisie
Inde	Turquie
Indonésie	Ukraine
Iran (République islamique d')	Uruguay
Irlande	Venezuela
Islande	Viet Nam
Israël	Yémen
Italie	Zimbabwe

II. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

6. La séance d'organisation de la vingt-huitième session du Comité de l'information s'est tenue le 24 avril 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La session a été ouverte par le Président du Comité, l'Ambassadeur Mihnea Ioan Motoc (Roumanie).

B. Élection du Bureau

7. Suite au départ du Vice-Président Sebastião (Filipe Coelho Ferreira (Portugal) à la fin de son affectation au Siège de l'Organisation des Nations Unies, M. Ruedi Christen (Suisse) a été désigné par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour remplir les fonctions de Vice-Président jusqu'à l'expiration du mandat 2005-2006 de son prédécesseur. Le Bureau du Comité pour la période 2005-2006 se compose donc comme suit :

Président :

Mihnea Ioan Motoc (Roumanie)

Vice-Présidents :

Souad Elalaoui (Maroc)
Ruedi Christen (Suisse)
Marcelo Suárez Salvia (Argentine)

Rapporteur :

Muhammad A. Muhith (Bangladesh)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

8. Le Comité a, à sa séance d'organisation, adopté son ordre du jour et son programme de travail (A/AC.198/2006/6) ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Déclaration du Président.
4. Admission de nouveaux membres.
5. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
6. Débat général.
7. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général.
8. Commémoration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.
9. Groupe de travail à composition non limitée.
10. Examen et adoption du rapport du Comité à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

9. Le Comité a tenu les séances de fond de sa vingt-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 24 avril au 5 mai 2006.

10. Pour l'examen du point 7, le Comité est saisi des rapports du Secrétaire général portant sur les questions suivantes :

- a) Poursuite de la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2006/1);
- b) Modernisation et gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies : nouvelles orientations stratégiques (A/AC.198/2006/2);
- c) Le site Web de l'ONU : évolutions et progrès récents en ce qui concerne la parité entre les langues officielles (A/AC.198/2006/3);
- d) Efficacité des produits et activités d'information des Nations Unies : bilan de trois ans d'évaluation (A/AC.198/2006/4 et Corr.1);
- e) Activités du Département de l'information (A/AC.198/2006/5).

D. Observateurs

11. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Brunei Darussalam, Cambodge, Lesotho, République dominicaine, Tadjikistan et Thaïlande. Le Saint-Siège y a également participé en qualité d'observateur.

12. Les représentants des institutions spécialisées ci-après ont également participé à la session en qualité d'observateurs : Organisation mondiale de la santé (OMS) et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 21 (A/35/21), annexe, sect. V.*

² *Ibid., Soixantième session, Supplément n° 21 (A/60/21).*